

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1196/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
9 août 1972

Numéro JO
n° 16 du 25/08/1972

Date du numéro
25 août 1972

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le District de Djibouti et les Cercles d'Obock et de Tadjourah est interdit pendant trois ans à Daher Elmi Bileh, né vers 1945 à Djibouti, condamné le 4 août 1969 par le tribunal correctionnel de Djibouti à trois ans de prison et trois ans d'interdiction de séjour pour vols (écroué le 4 août 1969, libéré le 4 août 1972).